

# MÉMOIRE

Présenté à :

COMMISSION INDÉPENDANTE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

sur le

PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Présenté par M. François Gourdeau, président  
Association Québécoise des Industriels du Compostage inc.  
Décembre 2003



## 1. INTRODUCTION

L'AQIC a été fondée le 7 février 1992 et elle a obtenu ses lettres patentes, selon une charte fédérale, le 1<sup>er</sup> mai 1992. Elle est née de la volonté collective des industriels québécois du compostage de se doter d'une association forte et représentative dans le but de promouvoir et défendre les dossiers qui touchent le développement de cette industrie. Elle regroupe 9 membres actifs et 3 membres associés. Le statut de membre actif est réservé aux entreprises privées québécoises qui produisent et commercialisent, sur une base industrielle, un minimum de 5 000 tonnes métriques ou 10 000 mètres cubes de compost par année depuis au moins un an. Un membre associé est un organisme à but non lucratif ou un organisme gouvernemental qui peut contribuer à l'atteinte des objectifs et à l'avancement des travaux de l'association. Le tableau suivant présente les membres actuels de l'AQIC.

### Membres de l'AQIC :

ENTREPRISE / ORGANISME	STATUT	LOCALISATION
Aquaterre inc.	Membre actif	Saint-Fabien
Compostage Mauricie inc.	Membre actif	Saint-Luc
Conporec inc.	Membre actif	Tracy
Ferti-Val inc.	Membre actif	Sherbrooke
GSI Environnement	Membre actif	Sherbrooke
Industries Maibec inc.	Membre actif	Saint-Pamphile
Les Composts du Québec inc.	Membre actif	Saint-Henri
Premier horticulture ltée	Membre actif	Rivière-du-Loup
Centre de recherche industrielle du Québec	Membre associé	Sainte-Foy
Recyc-Québec	Membre associé	Anjou
Réseau Environnement	Membre associé	Montréal

Pour s'assurer que le développement de l'industrie du compostage au Québec se fait de manière ordonnée et harmonieuse, l'Association s'est donnée les objectifs suivants :

- ◆ regrouper et représenter les industriels québécois du compostage;
- ◆ promouvoir une croissance ordonnée de l'industrie québécoise du compostage par la commercialisation de produits de qualité, par des unités de compostage et des opérations respectueuses de l'environnement, par des prises de position officielles et par des collaborations avec d'autres organismes;
- ◆ promouvoir l'utilisation de composts de qualité.

Ces objectifs conservent encore aujourd'hui toute leur pertinence. Ils traduisent concrètement la mission de l'Association telle que la perçoivent ses membres. Pour assurer l'encadrement des activités et des comportements des membres dans la mise en œuvre de ces objectifs, l'AQIC a adopté un code d'éthique qui détermine des bonnes pratiques professionnelles des entrepreneurs, qui fixe des règles pour de bonnes relations entre les membres, avec les clients et avec le voisinage, qui suggère des mesures de bonne gestion environnementale et qui prévoit le traitement des plaintes (voir l'annexe 1).

L'industrie québécoise du compostage est en pleine croissance, et ce depuis plusieurs années. On compte au Québec plus de 30 sites de compostage privés et publics. Ces entreprises fournissent plus de 200 emplois et génèrent un chiffre global d'affaires se situant entre 20 et 30 millions de dollars annuellement. En 2002, ces sites ont transformé près de 800 000 tonnes de matières organiques en compost. Les entreprises membres de l'AQIC ont transformé près de 83% de ces matières. Les statistiques annuelles de production font ressortir que depuis 1999, les membres de l'AQIC ont doublé la quantité de matières transformées.

La quantité de compost écoulé en 2002 atteint 440 000 tonnes, dont 81% par les entreprises membres de l'AQIC. En 1998, la production attribuable aux membres de l'AQIC se situait à 65% du total québécois. Les entreprises de l'AQIC ont donc connu une forte croissance des ventes au cours des 5 dernières années, croissance touchant aussi l'ensemble des producteurs au Québec. La quantité de compost produit a augmenté de 70% depuis 1998 et l'AQIC a plus que doublé sa part de cette production au cours de la même période. Près de 11% de la production de compost du Québec est exportée, surtout vers les États-Unis.

## **2. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX**

### **2.1 L'urgence d'agir**

Les délais sont trop longs. Il faut agir plus rapidement. L'industrie du compostage est prête et les marchés pour les produits finis existent. Il ne manque que la volonté et le courage politique. Repousser la date butoir de 2008 à 2013 n'est pas acceptable.

### **2.2 Revenus supplémentaires**

Il est préférable de taxer ce qui est indésirable : l'enfouissement. C'est aussi, à priori, le système de taxation le plus simple à gérer.

### 2.3 Privé / Public

Les \$ générés par les droit perçus à l'enfouissement devraient être retournés en majeure partie aux municipalités, mais pour l'aspect collecte et sensibilisation seulement. Il faut éviter une concurrence déloyale avec le privé par des centres de compostage subventionnés.

Le privé peut bâtir et opérer les centres de compostage. L'expertise et la capacité d'opérer existent au Québec. Le secteur privé a besoin de deux choses seulement : du tonnage garanti à un coût raisonnable d'une part, des sites ou s'implanter d'autre part.

### 2.4 Nombre et localisation des centres de compostage

Les 19 centres évoqués dans le résumé du PMGMR : ça semble un peu difficile de positionner autant de centres et les coûts d'échelles favorisent de plus gros centres (50 000 T.M. à 100 000 T.M.), voir pour moins de centres à plus grand tonnage.

Aussi, envisager des centres à l'extérieur du territoire de la communauté urbaine.

### 2.5 Coût des infrastructures et d'opérations

- ♦ Les coûts invoqués semblent un peu faibles à priori.
- ♦ Mettre en relation les coûts de compostage avec le type de collecte (par exemple, coût de désensachage de feuilles et gazons en sac)
- ♦ Plusieurs technologies sont disponibles (matériel ségrégué ou pêle-mêle, systèmes fermés ou ouverts, etc.) et sont éprouvés au Québec. Il est possible de s'implanter en milieu urbain, semi-urbain ou rural. Évidemment, plus le site est à proximité d'autres habitations ou bâtiment et plus le prix de la technologie est élevé pour assurer un contrôle des nuisances potentielles. De même, le coût des terrains est plus élevé là où la population est plus dense.

### 2.6 Valorisation de boues

Il est inadmissible que les biosolides valorisables ne le soient que si ce coût est moins cher que l'enfouissement (p. 92). Cette matière est déjà triée à la source et elle doit être valorisée.

### 2.7 Mise en marché des composts et terreaux

- ♦ Favoriser l'achat par les municipalités des produits finis (composts et terreaux).
- ♦ Il est important que les municipalités n'écoulent pas des composts et terreaux en de ça des prix du marché.

Francois Gourdeau  
Président  
A.Q.I.C.